

# CBD

## SOULAGER NOS TROUBLES NATURELLEMENT ?

Laura souffrait d'insomnies. Sans aucun doute le stress : elle vient de se lancer dans la création d'une start-up. Florence souffrait d'un mal de dos intense et chronique : probablement le poids des années sur son corps. Depuis quelques mois, Laura n'a plus de cernes, déborde d'énergie et profite de nuits pleines de sommeil. Florence, elle, a vu ses douleurs diminuer ; elle ne prend plus ses médicaments qui lui causaient des tremblements dès le matin. | Thierry Amman



**Fabien Desgouilles**  
Fondateur et CEO  
de Swiss Medical Cannabis

Laura et Florence ont un point commun : c'est le CBD qui a soulagé leur quotidien. Mais quel est donc ce produit ? Quels sont ses bienfaits ? Pour y voir plus clair, nous avons interrogé Fabien Desgouilles, patron de Swiss Medical Cannabis, spécialisé dans la vente d'huiles à base de CBD. Sa société serait la seule en Suisse, légalement habilitée à revendre des huiles CBD (à spectre complet) sans ordonnances aux utilisateurs finaux. Enquête.

### Qu'est-ce que le CBD ? Sous quelle forme le proposez-vous ?

Le CBD est une molécule de la famille des cannabinoïdes présentes dans le chanvre industriel. Lorsqu'on parle de chanvre ou de cannabis on pense au THC, cette substance active connue pour son effet planant et psychotrope. Or le CBD est une molécule plus intéressante car elle ne présente aucun de ces effets désagréables. Mieux, des études cliniques suggèrent qu'elle aurait des bénéfices sur le bien-être et agirait sur les douleurs, le sommeil, l'appétit ou encore l'anxiété. Nos produits phares sont des huiles enrichies en CBD. A l'intérieur de nos fioles, on retrouve de l'huile végétale de chanvre contenant un dosage de 10 à 30% de CBD. La législation nous impose de préconiser l'utilisation de cette huile pour un usage cosmétique, c'est-à-dire appliquée sur la peau. En réalité, la majeure partie de nos clients nous disent qu'ils la consomment en avalant quelques gouttes et qu'ils ajustent le dosage en fonction de leur objectif bien-être.

### Quels sont les bénéfices pour l'organisme ?

D'après de multiples études, dont un récent rapport de l'OMS, le CBD pourrait avoir des effets thérapeutiques. Il serait antidouleur, antidépresseur, antiépileptique et neuroprotecteur. Autre gage de sa potentielle efficacité : les nombreux témoignages de nos clients. Beaucoup d'entre eux nous rapportent les bienfaits du CBD, souvent dans le cadre de douleurs chroniques et d'arthrose. D'autres nous assurent que la molécule leur permet d'améliorer leur sommeil. Le CBD agirait aussi sur des symptômes de maladies plus graves. L'exemple qui



Sa société serait la seule en Suisse, légalement habilitée à revendre des huiles CBD aux utilisateurs finaux.



nous a le plus touché est celui du petit Malo 7 ans, atteint d'une maladie rare : le syndrome de West, une forme d'épilepsie. Le petit garçon faisait jusqu'à 10 crises d'épilepsie par jour. Sa maman nous assure que depuis l'an dernier, qu'il prend du CBD, le nombre de ses crises a diminué de moitié et sa qualité de vie s'est nettement améliorée. Cette histoire nous a beaucoup marqués, nous avons même décidé de soutenir son association « Pour le sourire de Malo ».

### Et pour les animaux ?

Trois ans de tests par des vétérinaires suisses ont aussi démontré que le CBD pouvait améliorer le bien-être des animaux de compagnie. Nous venons donc de développer, en partenariat avec la Doctoresse vétérinaire Victoria

Unt MRCVS, du cabinet vétérinaire Equilibre, une gamme complète d'huiles CBD pour animaux.

### Beaucoup d'acteurs se lancent dans le CBD, comment vous distinguez-vous sur le marché ?

Même si nous ne pouvons pas légalement recommander à nos clients d'ingérer nos huiles, nous savons qu'une majorité le fait. C'est une réalité. Ainsi, pour garantir la sécurité de nos clients nous effectuons un contrôle très strict de la qualité de nos produits. Il y a d'abord une traçabilité des lots mis en vente sur le marché. On analyse aussi les taux de CBD et de THC contenus dans nos huiles. Cette vérification du taux de THC nous permet de respecter la législation afin d'être sûrs qu'il ne dépasse pas 0,2%, le plafond imposé par la loi étant de 1%. Puis nous contrôlons la teneur en CBD, pour être certains que lorsque l'on vend une huile à 30%, ce taux soit réellement présent dans le produit. Nous procédons aussi à des analyses dites « alimentaires ». Comme on sait que nos clients ingèrent nos huiles, on s'assure qu'il n'y a ni pesticides, ni métaux lourds ni tout autre produit polluant à l'intérieur. Nous nous assurons aussi que nos huiles n'ont jamais été contaminées par une bactérie. Tous ces contrôles garantissent la sécurité de nos consommateurs et la traçabilité en cas de nécessité. ●

### Plus d'informations :



**SWISS**  
MEDICAL CANNABIS

Swiss Medical Cannabis SA  
Route de Divonne 3, 1260 Nyon  
+41 22 784 02 28

[www.swissmedicalcannabis.ch](http://www.swissmedicalcannabis.ch)

# Cannabis à usage médical

Cannabis médical, indications thérapeutiques, pour qui et comment ? On fait le point. / Docteur Christophe Perruchoud



**Docteur Christophe Perruchoud**  
Médecin chef à la clinique de la douleur, Hôpital la Tour à Meyrin, spécialiste en anesthésiologie, spéc. traitement interventionnel de la douleur

## Introduction

Le cannabis végétal contient plus d'une centaine de phytocannabinoïdes dont les principaux sont le Cannabidiol (CBD) et le  $\Delta 9$ -tetrahydrocannabinol (THC). Ces composés ont la faculté de stimuler les récepteurs de notre système endocannabinoïde. Ces mêmes récepteurs sont activés par les endocannabinoïdes, molécules naturellement produites par notre organisme. Les récepteurs aux cannabinoïdes sont présents dans de nombreux tissus dont le système nerveux, le tractus gastro-intestinal ou le système immunitaire. Un dérèglement du système endocannabinoïde peut provoquer des douleurs chroniques, un état inflammatoire, des troubles psychiatriques et des maladies neurodégénératives.

Selon l'espèce végétale, les concentrations de THC et de CBD varient significativement : le *Cannabis Sativa* est riche en THC alors que le *Cannabis Indica* contient davantage de CBD.

Contrairement au THC, principal composé psychoactif et responsable des effets euphorisants du cannabis, le CBD est connu pour avoir des effets anxiolytiques, antipsychotiques ainsi que des propriétés neuroprotectrices. Sa toxicité est relativement faible, même à haute concentration.

## Cannabis médical

Pour son utilisation médicale, les cannabinoïdes peuvent être extraits directement de la plante sous forme d'huile ou de teinture (principes actifs dissous dans de l'alcool) ou synthétisés en laboratoire. Le mode d'administration recommandé est l'ingestion ou la pulvérisation orale.

Actuellement un seul médicament est autorisé et commercialisé en Suisse. Il est soumis à la loi sur les stupéfiants et requiert une autorisation exceptionnelle délivrée par l'OFSP s'il est prescrit en dehors de son indication reconnue à savoir, la spasticité en cas de sclérose en plaque. Les médecins ont toutefois la possibilité de prescrire des préparations magistrales fabriquées à partir d'extraits végétaux, disponibles dans un nombre très restreint de pharmacies. Les préparations contenant plus de 1% de THC sont également soumises à la loi sur les stupéfiants.

## Les indications thérapeutiques

Le système endocannabinoïde étant impliqué dans la régulation de nombreux processus physiologiques, les indications thérapeutiques potentielles du cannabis médical sont très variées et de nouvelles applications émergent régulièrement dans la littérature médicale.

## Douleur

La quasi-totalité des études évaluant l'efficacité du cannabis médical dans plusieurs scénarios de douleur aiguë (douleur post-opératoire, brûlure, douleur provoquée par un agent irritant) est négative. En revanche, le cannabis médical a été démontré efficace dans plusieurs indications de douleurs chroniques d'une durée supérieure à 3 mois. L'effet est toutefois jugé modeste, à la limite de la signification clinique. Le cannabis semble plus efficace dans les douleurs d'origine neuropathique (secondaires à une lésion ou maladie du système nerveux), notamment en cas de sclérose en plaque. Les preuves d'efficacité sont également faibles en ce qui concerne les douleurs musculo-squelettiques, comme l'arthrose ou les maux de dos. Dans une analyse de la littérature publiée en 2016, les auteurs n'ont pas pu démontrer la supériorité du cannabis par rapport au placebo pour la prise en charge des douleurs en cas de fibromyalgie.

Les patients souffrant de douleurs chroniques présentent fréquemment des troubles du sommeil, une fatigue généralisée, des troubles cognitifs, ainsi qu'un état anxieux ou dépressif. Ces symptômes associés sont susceptibles de répondre favorablement à un traitement de cannabis et pourraient justifier sa prescription, en améliorant la qualité de vie globale des patients douloureux chroniques. De plus, quelques études ont

suggéré que l'administration de cannabis permettrait de diminuer la prise simultanée d'opiacés.

## Spasticité

La spasticité, définie comme une augmentation du tonus musculaire, est un symptôme fréquent lors de sclérose en plaque ou après un accident vasculaire cérébral. L'utilisation du cannabis dans cette indication fait actuellement l'objet de nombreuses recherches. La synthèse des résultats disponibles à ce jour conclut à une amélioration de la spasticité d'environ 30% chez un tiers des patients traités.

## Nausées et vomissements

En ce qui concerne les nausées et vomissements induits par la chimiothérapie, le cannabis a été démontré supérieur au placebo ainsi qu'à d'autres anti-vomitifs. Il permet de diminuer significativement les symptômes chez environ un patient sur deux. De plus, il possède un effet stimulant de l'appétit qui peut se révéler bénéfique chez les patients atteints de cancer et souvent dénutris.

## Effets indésirables, tolérance et sevrage

Les effets secondaires du cannabis médical sont fréquents et incluent vertige, sécheresse buccale, confusion, fatigue, troubles gastro-intestinaux (nausées, vomissement, diarrhées, etc.), psychose, palpitations et hypotension. Le cannabis peut conduire à une dépendance psychique (addiction) et physique, à l'origine d'un syndrome de sevrage lors de l'arrêt brutal de la consommation. La dépendance est toutefois moins importante que celle observée aux opiacés. De plus, une overdose létale liée à la consommation seule de cannabis est très rare.

## Cas particulier du CBD en vente libre

La vente libre de préparations de CBD contenant moins de 1% de THC a explosé ces dernières années. Les indications les plus fréquentes sont les troubles du sommeil, la dépression, l'anxiété, l'épilepsie ou les douleurs. N'étant pas considéré comme un médicament à proprement parlé, très peu d'études de qualité évaluant son efficacité sont disponibles. De plus, il existe toujours un risque, notamment lors de commandes via internet, de recevoir un produit non conforme à sa description. C'est pourquoi nous recommandons à nos patients de se fournir exclusivement chez des revendeurs certifiés et pratiquant des contrôles de qualité sur leurs produits.

## Conclusion

L'intérêt du grand public pour le cannabis médical est en plein essor et les demandes de prescription de la part des patients augmentent considérablement lors des consultations médicales. Cet intérêt est alimenté par la presse et les réseaux sociaux qui le présentent souvent comme une panacée naturelle, à la fois sûre et efficace pour une multitude de pathologies. La crise des opiacés et les intérêts économiques de l'industrie

du cannabis en pleine croissance contribuent probablement à ce phénomène. Toutefois, cet engouement contraste avec le faible niveau d'évidence retrouvé dans la littérature scientifique. La recherche concernant l'efficacité et l'innocuité de l'utilisation du cannabis à des fins médicales en est encore à ses débuts et il est difficile d'en tirer des conclusions définitives, notamment en raison de l'hétérogénéité des substances et dosages étudiés, des durées différentes de traitements et du faible nombre de patients inclus dans les études. Le cannabis médical doit donc encore faire ses preuves sur le plan scientifique avant de pouvoir être considéré comme l'aspirine du XXI<sup>ème</sup> siècle ! ●

En ce qui concerne les nausées et vomissements induits par la chimiothérapie, le cannabis a été démontré supérieur.

## Efficacité du cannabis médical



Doleurs



Spasticité



Nausées et vomissements



Perte d'appétit